Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

DETTES DE MON MARI DECEDE ANTERIEURES A NOTRE MARIAGE

Par regis39120

Bonjour, mon mari a été condamné en tant que cautionnaire à payer les dettes du magasin qu'il avait avec son ancien partenaire (jugement du 21 novembre 2007).
notre mariage et un PACS (rompu il y a quelques années) sont postérieurs à cette date.
mon mari est décédé le 2 mai dernier.

suis-je redevable de cette dette auprès de l'huissier qui est chargé du recouvrement ?

merci pour votre réponse .

cordialement,

Régis

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous ne pourriez donc pas être solidaire de ces dettes an raison de votre mariage puisqu'elles sont antérieures.
Mais en tant qu'héritière de votre mari, vous héritez aussi de ses dettes.
Renseignez vous sur ce jugement ? l'huissier a-t-il un titre exécutoire ? Y a-t-il eu des relances depuis ? Y a-t-il prescription ?